

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 1^{er} jour du mois de septembre 2020 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 287-2020 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping et de la marina pour la saison 2021, remplaçant le Règlement numéro 265-2019 et abrogeant les articles 4.2 et 4.3 du Règlement numéro 170-2010.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 10^e jour du mois de septembre 2020.

M^e Pierre-Alain Bouchard,



Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 287-2020

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 10 septembre 2020, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 265-2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de septembre de l'an 2020.

Signé : 
M^e Pierre-Alain Bouchard